RAPPORTS ET COMMUNICATIONS

I

LA PLACE DU LATIN PARMI LES LANGUES INDO-EUROPÉENNES[1]

PAR J. VENDRYES

Professeur à la Faculté des lettres de Paris

Depuis qu'a été fondée la grammaire comparée des langues indo-européennes, la façon de concevoir la position de chaque dialecte dans l'ensemble du domaine et le rapport des dialectes entre eux a varié sensiblement. Si l'on peut prétendre aujourd'hui à une conception plus exacte, le progrès est uniquement dû à une connaissance plus approfondie d'un nombre de plus en plus grand de dialectes.

Ce sont naturellement les langues classiques qui ont fourni la matière des premières tentatives de comparaison. On a commencé par rapprocher le latin du grec, puis le latin et le grec du sanskrit[2], dont on ne séparait pas le persan. Ces trois langues, — latin, grec et sanskrit, — qui sont celles dont nous avons les plus anciens documents, offrent en fait au linguiste des don-

1. Au cours de cet article il n'a pas été fait de renvois bibliographiques. Il importe toutefois d'indiquer que la doctrine exposée s'inspire surtout du livre de M. A. Meillet sur les *Dialectes indo-européens* paru en 1908, 2e tirage (avec additions) 1922, et qui reste sur la question l'ouvrage fondamental.

2. Dès 1767, le jésuite français Cœurdoux envoyait à l'Institut de France un mémoire sur les ressemblances de vocabulaire qu'il avait constatées entre le latin et le sanskrit (ce mémoire ne fut publié que quarante ans plus tard). C'est par la comparaison du latin, du grec et du sanskrit que William Jones esquissait en 1796 les premiers linéaments de la linguistique indo-européenne. Les langues germaniques ne tardèrent pas à entrer en ligne de compte. Le carme autrichien Paulin de Saint-Barthélemy publiait en 1799 une dissertation *De antiquitate et affinitate linguae zendicae, samscrdamicae et germanicae.* En 1802 paraissait à Rome : *De Latini sermonis origine et cum orientalibus linguis connexione dissertatio F. Paulini a S. Bartolomaeo, carmelitae discalceati* (24 p. gr. in-8°); on y lit à la page 11 : « Quamuis enim Germani, Graeci, Latini et Indi maximis locorum interuallis inter se sint disiuncti, eorum tamen linguae unam harum gentium eamque communem originem satis indicant, et omnes in unam primaeuam familiam referuntur. »

nées assez directement comparables. Malgré des différences, qui se sont surtout révélées à la suite d'examens ultérieurs plus minutieux, elles présentent un degré de développement à peu près équivalent; leur structure est d'un type ancien. La formation des mots y est en gros la même. Les finales y sont en majeure partie conservées. Le système des désinences y reste intact dans le principe, sinon toujours dans le détail.

Les langues connues plus tard, postérieurement à l'ère chrétienne, sont en général d'un type nouveau, considérablement évolué. Pour les faire servir utilement à une comparaison avec les premières, il fallait une reconstitution qui les rétablît sous une forme préhistorique au même point de développement que celles-ci. Le travail n'a pu se faire que peu à peu, à mesure que l'étude des langues modernes était poussée suffisamment loin pour permettre l'emploi de la méthode comparative. Alors se sont constituées des philologies comparées du germanique, du celtique, du slave, etc., qui ont remis ces langues à leur place à côté du sanskrit, du grec et du latin. Cela a transformé l'aspect des choses. Le rapport accidentel que l'on établissait entre les trois langues anciennes s'est relâché en même temps que s'élargissait le champ de la comparaison : dans le groupement nouveau qui s'imposait, on peut dire que c'est le latin surtout dont la place a été modifiée.

Le sanskrit, qui à beaucoup d'égards était assez loin du latin comme du grec, s'en est éloigné de plus en plus; avec l'iranien, qui lui est étroitement apparenté, il constitue en Asie un groupe à part, très important par l'antiquité des documents, mais déjà fort évolué à la date la plus ancienne. Le grec est nettement isolé; la si riche variété de parlers qu'il présente résulte de l'émiettement d'un groupe homogène, n'ayant avec les groupes voisins de l'indo-européen aucun rapport particulier. Quant au latin, les progrès de la linguistique l'ont peu à peu éloigné de la Méditerranée et de l'Orient. On s'est aperçu que ses affinités étaient occidentales, et qu'il représentait à l'ouest du continent européen un type différent (et différencié à date très ancienne) de l'indo-européen commun. Tel a été le résultat de l'étude des dialectes italiques et des langues celtiques.

Bien qu'assez étroitement apparentés au latin, les dialectes italiques en diffèrent cependant suffisamment pour que la comparaison soit instructive. A la base de l'un et des autres, il y a un italique commun, que le latin continue sous une forme particu-

lière. Du latin aux langues celtiques la distance est considérable. Rien ne ressemble moins à une phrase de latin ancien qu'une phrase d'irlandais ou de gallois du moyen âge. Mais lorsqu'on restitue par la comparaison un celtique commun — et cette restitution est rendue plus facile par les fortes divergences du gaélique et du brittonique, lui-même représenté par trois dialectes différents, le gallois, le cornique et le breton — alors s'impose la nécessité d'intercaler une période d'unité italo-celtique entre l'existence séparée de tous les dialectes tant celtiques qu'italiques et l'indo-européen commun. Il y a donc deux étapes à franchir pour passer du latin à l'indo-européen : une étape italique et une étape italo-celtique. Quelques exemples permettront de caractériser brièvement l'une et l'autre.

*
* *

Les rapports sont étroits entre les trois principales langues italiques, l'osque, l'ombrien, le latin. Mais chacune d'elles est plus loin de l'italique commun que les divers dialectes grecs de la langue hellénique commune. Au moment où les Grecs se sont séparés, leur langue était fixée dans ses grandes lignes, et chaque dialecte a poursuivi un développement dont les principes étaient établis. Au contraire, on a l'impression que la langue italique commune était encore dans un état de trouble et d'instabilité; nombre de questions y restaient en suspens, que les langues italiques ont dû chacune trancher plus tard par leurs propres moyens. Ces langues ont beaucoup innové pour parvenir à l'état où nous les trouvons fixées.

La fixation du latin, dès l'époque où il apparaît dans l'histoire, est un fait frappant. Le système du verbe en particulier se présente comme une construction pleine et harmonieuse, rigoureusement symétrique. Dans ce système, les verbes dénominatifs constituent un organisme propre, d'une forme nettement définie. On sait combien cet organisme s'est montré solide et fécond. Il a peu à peu attiré à lui et modelé l'ensemble des verbes de la langue; c'est lui qui sert de base encore aujourd'hui à la conjugaison des langues romanes. Or, cet organisme est une réalisation du latin. A l'époque italique, on n'était pas sorti de la période des tâtonnements. Ainsi l'osque et l'ombrien ne connaissent ni le passé en *-uī*, ni le futur en *-bō*, qui sont les deux temps caractéristiques

des dénominatifs latins. Leurs dénominatifs ont un futur en *-s-* (de même origine que les subjonctifs latins du type *faxō*, *amāssō*) ; et pour le passé, ils présentent une variété de formes inconnues du latin : en ombrien un type en *-l-*, et en osque un type en *-tt-*, dans les deux langues aussi un type en *-f-*, qui résulte sans doute d'une formation périphrastique analogue à celle dont l'imparfait italique commun est sorti et dont le latin a de plus tiré son futur.

La phonétique des langues italiques repose sur des principes communs ; on y reconnaît sans peine l'action de tendances semblables. Mais dans le détail les résultats sont assez différents. L'évolution n'a pas eu partout le même rythme. Il arrive qu'en osque ou en ombrien soient accomplis certains changements dont le latin n'a seulement que l'amorce. Ainsi l'ombrien a opéré l'assibilation des gutturales devant voyelle antérieure (cela se manifeste par la graphie) et aussi le passage de *l* vélaire à *u*. Inversement l'osque ne connaît pas le rhotacisme, que l'ombrien partage avec le latin ; en osque, la sifflante sourde intervocalique en est au stade de la sonorisation. Il y a parfois aussi des divergences. Une des plus caractéristiques est celle qui porte sur le traitement de la gutturale vélaire : en osco-ombrien elle devient labiale ; en latin, elle reste d'abord gutturale vélaire, puis, quand elle est sourde, maintient son articulation gutturale aux dépens parfois de l'appendice labio-vélaire, et, quand elle est sonore, perd l'articulation gutturale. De là *pis* en face de *quis*, *petiro-* en face de *quattuor*, *berua* (nom. pl.) en face de *ueru* (gotique *qairu* « pointe »), *benust* en face de *uēnerit*, etc. Si caractéristique qu'elle soit, cette divergence est d'importance secondaire, parce qu'elle porte sur un phonème qui se révèle instable dans toutes les langues indo-européennes. Il ne conviendrait pas de s'y arrêter, si elle n'était parfois utilisée pour fournir une base linguistique à une hypothèse de l'archéologie. Les deux groupes principaux du celtique, le gaélique et le brittonique (auquel il faut rattacher le gaulois), présentent une divergence semblable ; l'ancienne sourde labio-vélaire est devenue gutturale simple dans le premier, labiale dans le second. Le parallélisme avec l'italique est d'ailleurs limité à la sourde, car la sonore devient labiale dans tout l'ensemble du celtique. On a voulu cependant tirer de ces faits la preuve que les Latins se seraient détachés les premiers de la communauté italo-celtique, tandis que les Ombriens et les Celtes auraient continué pendant un certain temps l'usage d'un parler commun. L'examen

du système phonétique osco-ombrien, qui est de caractère nettement italique et s'oppose au celtique par des traits fondamentaux, suffit à ruiner cette conclusion. Il est possible que l'archéologie réclame une répartition des Italo-Celtes dans le sens indiqué plus haut; on ne saurait demander à la linguistique de l'appuyer.

*
* *

La communauté italo-celtique se définit par un certain nombre de traits caractéristiques, que l'on ne trouve pas ailleurs. Un des plus probants est fourni par la phonétique : un *p-* initial s'est changé en *qu-* quand il y avait un *qu-* au commencement de la syllabe suivante. Ce n'est qu'un détail de prononciation, une assimilation banale. Il prend une grande importance du fait qu'on le constate à la fois pour des mots de type ancien en italique et en celtique : lat. *quinque* de **penkʷe* comme irlandais *cóic*, gallois *pump;* lat. *coquō* (plus ancien **quequō* de **pekʷō*) comme gallois *pobi*.

Cet accord sur un point de détail n'est pas isolé. Dans l'ensemble, le système grammatical de chacun des deux groupes, l'italique et le celtique, ne peut être clairement interprété que par la comparaison de l'autre. On est en présence de deux développements indépendants, mais parallèles, et dont le point de départ se laisse souvent reconstituer. La comparaison révèle en italo-celtique un état de trouble et de confusion plus grand encore qu'en italique. Sous réserve des innovations qui ont été signalées plus haut, le système du verbe se présente en italique comme déjà nettement constitué; il repose sur l'opposition de deux thèmes qui expriment deux « aspects » différents : l'infectum qui indique un procès en voie d'accomplissement, le perfectum qui indique un procès achevé. Tous les verbes latins sont bâtis sur ce principe; on a vu seulement que pour les verbes dénominatifs l'organisation de la conjugaison n'a été effectuée qu'après la rupture de l'unité italique. Le système du verbe à deux thèmes n'a pas été réalisé sans une transformation de l'état antérieur : tout ce qui ne répondait pas à ce système dans la masse des formes verbales italo-celtiques ou bien y a été ramené coûte que coûte, ou bien a été éliminé. Rares sont en latin les formes verbales asymétriques; elles sont généralement appelées à disparaître. Le celtique a essayé aussi de mettre de l'ordre dans son système verbal; mais

il ne l'a fait qu'à une date tardive, au cours du développement particulier de chaque dialecte, et souvent avec moins de succès que le latin. En plein moyen âge le verbe irlandais offre un type moins simple, moins rigoureusement ordonné que celui du latin de Plaute. Il n'y avait pas de verbe à deux thèmes en italo-celtique; le verbe y conservait encore la variété et la souplesse qui caractérisent l'indo-européen. Le subjonctif est une des formations verbales où le latin a le plus innové; par des combinaisons, des regroupements, des remaniements variés, il a réussi à se constituer un subjonctif nettement caractérisé dans le système du verbe à deux thèmes. Le celtique montre quelle était la complexité de l'état dont le latin est parti. En italo-celtique, le subjonctif comportait, suivant l'usage de l'indo-européen, des thèmes variés, indépendants entre eux et indépendants des autres thèmes du verbe : notamment un thème en *-ā-* et un thème en *-s-*. Tous deux se retrouvent en irlandais, répartis suivant la nature du radical du verbe. Le latin a systématisé et simplifié. A ne considérer que l'infectum, on constate que le subjonctif en *-s-* a été éliminé (c'est de là, comme on sait, que l'osco-ombrien à tiré son futur) et n'apparaît plus que dans de rares survivances; le subjonctif en *-ā-* est devenu le type normal, mais il a été ramené à l'étroite dépendance du thème de l'infectum. Les subjonctifs *-tagat* de *tangō*, *-uenat* de *ueniō* sont des monstres que la vieille langue conserve par exception, mais qui ne tardent pas à être éliminés au profit des formes régulières *tangat*, *ueniat*. Or, l'irlandais, dans plusieurs types verbaux, présente encore l'équivalent des formes *-tagat* ou *-uenat*.

Une des formes verbales les plus caractéristiques de l'italo-celtique était la forme en *-r*, qui, partie sans doute d'une ancienne troisième personne du pluriel, avait abouti à exprimer le procès impersonnellement. Le celtique a conservé cet impersonnel : irl. *berir* « on porte », breton *gweler* « on voit ». Dès la période italo-celtique, l'impersonnel, qui servait occasionnellement à exprimer le passif, avait pris place dans le système indo-européen du moyen. Quand on compare toutefois le latin de l'époque républicaine et l'irlandais du haut moyen âge, on est frappé de voir combien le déponent-passif du premier offre de régularité, d'ordre et de cohésion, en regard de la variété, de la complexité du second. C'est un des points où l'on peut le mieux apprécier le travail accompli par le génie latin sur sa langue.

Un dernier exemple fera saisir le contraste entre les deux groupes de l'italo-celtique. Pas plus en latin qu'en osco-ombrien on ne rencontre de trace de l'ancien relatif de l'indo-européen, conservé dans le grec ὅς et le sanskrit *yáh*. Ce relatif était sans doute en voie d'élimination dès la période italo-celtique. L'italique a employé pour le remplacer l'un des types de l'ancien interrogatif : lat. *quī*, osco-ombr. *pis* (= *quis*), *pan* (= *quam*), etc. On sait quelle a été en latin la fortune de ce mot, qui a permis la constitution de la phrase relative et d'où dépend par conséquent le système de la subordination. L'emploi de l'interrogatif en fonction de relatif s'observe ailleurs, et notamment en grec moderne, en slave, en germanique. Mais en italique c'est une innovation de date extrêmement ancienne et tout à fait indépendante. Les langues celtiques, où se retrouvent peut-être quelques traces de l'ancien thème **yo*- sous forme de désinences spéciales, n'ont pas su remédier à l'absence de pronom relatif avec la décision de l'italique; elles ont utilisé des moyens de fortune assez précaires et qui dénotent un réel embarras. Faute d'un relatif caractérisé par une forme définie, leur syntaxe offre des gaucheries, des lourdeurs singulières. Le développement ultérieur de ces langues montre les conséquences d'un état de trouble qui résulte de l'absence d'un relatif en italo-celtique.

*
* *

Si l'on fait abstraction des divergences qui s'accusent dans son développement historique, le groupe italo-celtique, dans l'ensemble de la famille indo-européenne, peut être assez exactement défini. Les traits qui lui sont propres le distinguent de tous les autres. Il présente, il est vrai, dans sa morphologie quelques traits communs avec le germanique. Ainsi le système du verbe germanique n'est pas sans prêter à des comparaisons de détail avec ce qu'on observe en latin ou en celtique. La chose n'est pas étonnante si l'on considère que les Germains ont occupé sur le domaine européen une place voisine des Italo-Celtes et que notamment avec les Celtes ils ont eu dans la préhistoire les rapports les plus fréquents. Mais il faut se garder de poser en principe que la parenté linguistique des dialectes indo-européens répond à la place qu'ils occupent géographiquement dans l'histoire. Il y a seulement vingt ans, on n'aurait pas hésité à dresser une carte du

domaine indo-européen en y répartissant les dialectes suivant leur position géographique. La découverte du tokharien a montré combien il est dangereux de vouloir fixer sur la carte les dialectes de l'indo-européen. Ce dialecte, retrouvé au début de notre siècle au point extrême de l'extension indo-européenne vers l'Orient, n'offre rien dans sa structure qui l'apparente à l'indo-iranien, groupe asiatique. En revanche, on y observe des traits communs avec l'italo-celtique, et notamment les formes verbales en *-r* et les thèmes de subjonctifs en *-ā-* qui peuvent passer pour caractéristiques de ce dernier. Ce n'est pas le lieu de chercher à expliquer cette particularité. Aussi bien aucune tentative d'explication n'est-elle peut-être plausible. Le fait résulte évidemment d'événements politiques, de mouvements de population dont nous ne connaissons rien et qu'il est permis seulement de soupçonner. Il était bon toutefois de le signaler ici, vu l'importance des conclusions qui s'en dégagent. Il impose cette règle générale de méthode que la carte idéale des rapports linguistiques des dialectes indo-européens ne saurait être exactement superposée à une carte géographique. Et cela présente un intérêt particulier quand on se propose de déterminer la place de l'italo-celtique. Ce groupe dialectal se trouve historiquement localisé dans la partie occidentale de l'Europe; c'est tout ce qu'on en peut dire. Mais on ne sait rien de son habitat primitif, pas plus que de l'habitat de l'indo-européen. Si donc le latin mérite d'être appelé langue occidentale, on voit quelle est la portée de ce terme et quelles réserves il implique.

*
* *

Après qu'on a fixé ainsi la place du latin dans un des groupes dialectaux de l'indo-européen, on est plus à l'aise pour apprécier les rapports qui l'unissent aux autres langues de la famille. Ces rapports résultent en général de la communauté initiale, mais ne supposent pas de parenté particulière. Ainsi, à l'intérieur de la famille indo-européenne, il n'y a pas de parenté particulière entre le latin et le grec. Cette affirmation bouleverse les conceptions dont s'inspiraient les fondateurs de la grammaire comparée et auxquelles des linguistes comme Georg Curtius ou August Schleicher restaient encore fidèles. Il suffira de quelques exemples pour la justifier.

Quand on examine la phonétique des deux langues, on est surtout frappé des différences qui les séparent. Sans doute elles ont toutes deux conservé à date ancienne le vieux rythme quantitatif et toutes deux l'ont transformé au cours de l'histoire d'une façon analogue; mais c'est le résultat d'une tendance générale, dont on observe l'aboutissement en d'autres langues, notamment en arménien et dans les langues de l'Iran. Il n'y a rien en grec de comparable à la valeur spéciale des initiales, qui a entraîné dans le vocalisme latin des effets si caractéristiques. Le consonantisme des deux langues est dans l'ensemble très différent. Il est vrai que les anciennes sonores aspirées ont été transformées de la même façon; coïncidence d'autant plus frappante que sur ce point l'italique diffère du celtique. Mais en matière de phonétique l'identité des résultats ne suppose pas toujours l'unité du point de départ; elle peut s'expliquer par un développement indépendant, à moins qu'on n'imagine des influences étrangères semblables, par exemple celle d'un substrat commun; il n'est pas impossible que ce soit ici le cas. Il n'y a pas lieu de s'arrêter à des rencontres de détail, comme l'amuïssement du *y* intervocalique (**treyes* aboutissant à *trēs* comme τρέες à τρεῖς) : ce fait ne prouve rien de plus que le rhotacisme commun à l'eubéen et au latin. Ce sont là des accidents isolés et qui apparaissent dépourvus de toute portée quand on les fait rentrer dans le système général de la phonétique des deux langues.

Au point de vue morphologique aussi les rencontres sont accidentelles ou s'expliquent par des tendances qu'on observe dans toutes les langues indo-européennes. Dans le verbe, les deux langues ont constitué une conjugaison et elles ont donné la prédominance à la conjugaison dénominative, devenue la seule normale et la seule vivante. Cette double innovation est fondamentale, mais elle ne caractérise spécialement ni le latin ni le grec; les autres langues l'ont également réalisée, plus ou moins complètement et plus ou moins tôt. On a signalé plus haut comme une caractéristique du verbe latin l'opposition des deux thèmes d'infectum et de perfectum; le grec ne présente rien de semblable. Dans le système du verbe latin à deux thèmes, deux traits importants sont, d'une part, la confusion du subjonctif et de l'optatif et le développement d'un mode de la subordination; d'autre part, la confusion de l'aoriste et du parfait et la prédominance accordée à l'expression du temps. On sait que le grec présente des faits analogues, notam-

ment l'élimination de l'optatif et du parfait, mais à une date trop basse pour qu'on puisse les rattacher aux faits latins. Dans la mesure même où ils ont abouti à des résultats semblables, les deux développements restent donc indépendants.

Dans le détail des formes, même quand on en rencontre deux qui se recouvrent exactement et semblent continuer un original commun, il faut se garder d'apparences souvent trompeuses. Rien de plus frappant que le rapprochement de *dīxī* et de ἔδειξα, de *clepsī* et de ἔκλεψα, de *fēcī* et de ἔθηκα. Désinences à part et abstraction faite de la valeur de ces formes, on est tenté de croire qu'elles représentent une même forme de l'indo-européen. A les considérer de près, les différences sautent aux yeux. Le type de l'aoriste sigmatique, que le latin a utilisé pour constituer son perfectum, n'existe pas en osco-ombrien; en celtique, il a été généralement employé pour donner un parfait aux verbes dérivés. On peut croire qu'il n'occupait dans le verbe italo-celtique qu'une place restreinte et mal définie. C'est par une innovation propre que le latin l'a développé dans ses verbes radicaux, surtout quand le radical se terminait par une occlusive (cf. *dīlēxī*, *intellēxī* à côté de *lēgī*; *sumpsit* remplaçant l'ancien *suremit*, etc.). Tout ce qu'on peut dire, c'est que la formation de *dīxī* et celle de ἔδειξα ont en indo-européen un point de départ commun (que le sanskrit *adiksi*, aoriste moyen, établit d'ailleurs aussi); mais, en admettant même que la forme *dixī* continue directement une forme indo-européenne, on voit qu'elle occupe dans le système du verbe latin une place toute nouvelle, qui suffit à la distinguer du grec ἔδειξα. Le cas de *fēcī* et ἔθηκα est plus frappant encore, car, avec le phrygien, qui a une forme κὸ-δακετ, le grec et le latin sont seuls à présenter la racine du verbe avec cet élargissement *k*. Si l'on se bornait à comparer la flexion *fēcī fēcimus* à celle qui est courante en attique à l'époque de Xénophon : ἔθηκα ἐθήκαμεν, on pourrait croire à la conservation d'un fait ancien. Mais on sait qu'antérieurement à Xénophon la flexion est en attique ἔθηκα ἔθεμεν; c'est même assez tard qu'elle a été unifiée. En latin aussi, il est probable qu'une unification s'est produite : le thème **fēk-* n'est attesté ni en osque ni en ombrien; les deux dialectes emploient à la place un thème **fefak-*, qui apparaît également dans un dialecte tout voisin du latin de Rome, le latin de Préneste, où la troisième personne du singulier est *fhefhaked*. Il faut ajouter qu'en latin le perfectum *fēcī* est lié à un infectum *faciō*, comme *cēpī* à *capiō*, et fait

partie par conséquent d'un système nouveau. On entrevoit donc antérieurement à l'existence de la conjugaison du verbe *faciō* tout un développement qui nous échappe; le perfectum *fēcī* ne s'est constitué en paradigme qu'à la suite d'actions variées et complexes. Le simple rapprochement de ἔθηκα et de *fēcī* ne rend pas compte de tout le travail qui a précédé la création de *fēcī*.

Dans les rapports de la flexion nominale et de la flexion pronominale des thèmes en *-o-* et en *-ā-*, le grec et le latin se trouvent d'accord sur plusieurs points. Mais on ne peut considérer cet accord indépendamment de ce que présentent les autres langues. C'est un fait général en indo-européen que les deux flexions, primitivement distinctes, tendent à s'unifier. La tendance apparaît en indo-iranien, en slave, en germanique, en celtique, où des désinences pronominales s'introduisent dans la flexion nominale, et parfois réciproquement. A l'époque de l'italique commun, la tendance n'avait pas abouti à créer un état définitif, car on constate des divergences à cet égard entre le latin et l'osco-ombrien. Ainsi l'osco-ombrien conserve les finales *-ōs* (*-us*) et *-ās* au nominatif pluriel des noms, et même les a étendues aux pronoms, tandis que le latin a emprunté aux pronoms les désinences *-ī* (de *-oi*) et *-ae* pour les introduire dans la flexion des noms. Cette divergence s'explique par le fait que les conditions des deux langues n'étaient pas les mêmes : à l'accusatif correspondant, l'osco-ombrien avait une finale (en *-ass -af*, *-uss -uf*) qui ne pouvait prêter à confusion, comme en latin, avec celle de nominatif. S'il y a donc par hasard en grec et en latin des rencontres portant sur la même forme (comme celle du gén. pl. lat. *-ārum*, grec *-ᾱων*) entre la flexion nominale et la flexion pronominale, il faut se garder de croire que l'action analogique qui les a provoquées remonte à une période d'unité gréco-latine. Ici encore, elles se sont produites indépendamment et probablement à des dates différentes.

Dans la syntaxe des deux langues, on peut observer aussi certains développements parallèles, moins nombreux peut-être et moins probants qu'il ne semble au premier abord. Ils tiennent sans doute, mais dans une mesure difficile à fixer, à des influences littéraires du grec sur le latin. Toutefois, quand on ne se borne pas à l'étude de l'emploi des formes et qu'on cherche à en démêler l'origine, on s'aperçoit souvent que la base du rapprochement fait défaut. Un des cas les plus nets est celui de la proposition infinitive.

Le grec et le latin sont à peu près les seules langues indo-européennes à s'être créé une proposition comportant sujet et régime avec le verbe à l'infinitif : σὲ θεοὶ ποίησαν ἱκέσθαι οἶκον (Hom.), ἐβουλόμην ἂν τοῦτό σε πρότερον νοῆσαι (Xén.), *Alexander dīcēbat sē esse fīlium Iouis*, *Meministis corporibus cīuium Tiberim complērī*. Mais il ne faut pas croire que ce tour soit né dans une période de développement commun. L'indo-européen n'avait pas d'infinitif; les diverses langues ont donc innové quand elles s'en sont créé un. Dans le système de l'infinitif latin, il ne faut pas oublier le gérondif et le supin, celui-ci existant aussi en osco-ombrien; le grec n'en a pas l'équivalent (l'usage de l'infinitif avec l'article en tient lieu dans une certaine mesure). A s'en tenir au seul infinitif, les désinences (qui sont d'ailleurs dans les deux langues parmi les plus énigmatiques, faute d'éléments de comparaison pour les expliquer) ne se recouvrent à peu près jamais. Bien mieux, l'infinitif latin a une formation différente de l'infinitif osco-ombrien : à *dīc-ere* s'oppose osque *deik-um* comme à *es-se* osque *ez-um*, à *fer-re* ombrien *-fer-um*. Et le celtique présente ici un développement qui lui est propre : l'infinitif y est resté à l'état de nom verbal que l'on retrouve à l'origine du supin latin. Mais tandis que le supin a été en latin, comme le gérondif, incorporé dans le système du verbe, l'infinitif en irlandais ne l'a jamais été et ne l'est pas davantage aujourd'hui. Cela peut faire supposer que l'infinitif tel que nous le rencontrons en latin ou en osco-ombrien est une création de l'italique et naturellement indépendante de celle que le grec a faite de son côté. Seul est commun aux deux langues le principe de la création.

*
* *

C'est à dessein que dans l'exposé qui précède on n'a pas fait état du vocabulaire. En bonne méthode, dans les études de parenté linguistique, il n'est pas licite d'utiliser les faits de vocabulaire au même titre que les faits de morphologie; ceux-ci représentent des faits de langue, ceux-là des faits de civilisation. Les similitudes de vocabulaire n'impliquent donc qu'une civilisation commune. Pour établir la parenté de deux langues, on ne peut recourir au vocabulaire qu'à titre d'indication complémentaire et en l'absence de concordances grammaticales probantes. Car c'est la grammaire qui définit une langue et en caractérise la famille.

L'esquisse qui est tentée ici serait cependant incomplète si le vocabulaire n'y figurait point. L'étude du vocabulaire de l'italique permet même de confirmer certaines des conclusions exprimées ci-dessus, et elle en suggère d'autres qui sont d'importance. Dans son fonds, c'est un vocabulaire indo-européen du Nord-Ouest; c'est-à-dire qu'il a en commun avec le celtique et le germanique une masse de mots anciens, dont l'emploi s'étend même parfois au baltique et au slave. Ces mots sont remarquables en ce qu'ils se rapportent aux institutions sociales et politiques, à l'outillage, aux occupations matérielles, à une faune et à une flore définies. Nul doute que les Indo-Européens n'aient trouvé ou propagé dans le nord-ouest de l'Europe un certain type de civilisation, qui se reflète dans le vocabulaire des langues de ces régions. L'italique et le celtique (à l'exclusion cette fois du germanique) présentent en outre des correspondances de termes spécialement religieux avec l'indo-iranien.

Mais, en se répandant à travers l'Italie, les peuples italiques ont rencontré une civilisation différente, qui se reflétait dans un vocabulaire original. L'influence de ce vocabulaire méditerranéen a été considérable sur le grec. Elle se reconnaît de plus en plus et se reconnaîtra sans doute encore davantage à mesure que se déchiffrera l'énigme des langues égéennes. Dès maintenant on peut constater qu'un grand nombre des mots de civilisation du vocabulaire grec ne sont pas indo-européens. Sur les langues italiques aussi, dans une mesure d'ailleurs beaucoup moindre, le vocabulaire méditerranéen a exercé son action. Cette action a été d'autant plus forte que les langues prenaient elles-mêmes le rang de langues de civilisation. Aussi est-ce le latin qui en a été le plus atteint; il a abandonné pas mal de termes du vocabulaire occidental, au profit de mots nouveaux d'origine méditerranéenne. Le grec a contribué beaucoup à cette modification du vocabulaire latin. La civilisation grecque, issue elle-même en grande partie de la civilisation égéenne, est l'école à laquelle s'est formé et affiné le génie latin. Très nombreux sont les mots que le latin a empruntés du grec. L'osque et surtout l'ombrien, dont le développement s'est localisé en des limites plus étroites, sont généralement restés plus fidèles que le latin au vieux vocabulaire du Nord-Ouest.

Ce dernier trait achève de fixer la place du latin. Dans l'ensemble des langues indo-européennes, le latin appartient au